

2011_B193

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville - Dispositif de prévention de la délinquance - Participation de la CPA au financement de diagnostics sur les communes de Bouc Bel Air, Cabriès, Les Pennes Mirabeau, Simiane-Collongue, Peyrolles-en-Provence et le bassin de vie Val de Durance

Le 19 mai 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 mai 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sté-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MORBELLI Pascale - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau

Monsieur Bruno SANGLINE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 19 MAI 2011

Rapporteur : Madame Dahbia Draouzia

Objet : POLITIQUE DE LA VILLE - Dispositif de prévention de la délinquance - Participation de la CPA au financement de diagnostics sur les communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès, Les Pennes Mirabeau et Simiane Collongue et sur la commune de Peyrolles et le bassin de vie Val de Durance.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la prévention de la délinquance, la Communauté du Pays d'Aix participe au financement de diagnostics, réalisés par des associations, à hauteur de 14 000 € sur les communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès, les Pennes Mirabeau et Simiane-Collongue, et à hauteur de 6 500€ sur la commune de Peyrolles et le bassin de vie Val de Durance.

Exposé des motifs :

Aujourd'hui, certaines communes de la Communauté du Pays d'Aix expriment des besoins nouveaux en matière de prévention de la délinquance, notamment en terme d'ingénierie, de partage d'expériences, et de mutualisation d'actions. Ainsi, afin de répondre au mieux à cette demande, l'intervention de la CPA doit évoluer.

Dans cet objectif, il est donc proposé de répartir l'enveloppe financière dédiée à la prévention de la délinquance en deux parties distinctes :

Une première partie permettant de financer des actions d'ingénierie telles que la réalisation de diagnostic ou d'études.

Une deuxième partie consacrée, au financement d'actions qui entrent dans le cadre des thématiques déclarées d'intérêt communautaires, à savoir :

- L'aide aux victimes et l'accès au droit,
- La prévention des conduits à risques,
- La médiation familiale,
- Information et communication.

Les communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès et Simiane-Collongue déjà en partenariat dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de prévention de la délinquance, ainsi que la commune des Pennes Mirabeau sollicitent la participation financière de la CPA pour la réalisation d'un diagnostic. En effet, elles souhaiteraient mettre en place un Point Ecoute Jeunes spécialisés notamment dans la prévention des conduites addictives. Un diagnostic, réalisé par une association compétente en la matière, permettrait de définir précisément les actions à mettre en place dans le cadre du Point Ecoute Jeunes mais aussi de définir la localisation et les échéances relatives à ce projet. Le montant total de l'étude s'élèverait à 14 000 €, soit 3 500 € par commune.

Depuis quelques mois, Peyrolles a pu recenser de nombreux besoins de la part des jeunes de sa commune et sollicite la Communauté du Pays d'Aix afin de mettre en place un outil, dont la forme reste à définir, qui permettrait d'offrir des services de qualité à ce public là. Cette demande est exprimée également dans les communes voisines, du Bassin de Vie « Val de Durance ». Dans le cadre de l'évolution des compétences communautaires en matière de Prévention de la Délinquance, nous vous proposons de participer au financement d'un diagnostic à hauteur de 6 500€ sur la commune de Peyrolles et de son bassin de vie. Ce document devra permettre de définir précisément les besoins et d'identifier l'outil le plus pertinent à mettre en place.

Les subventions seront attribuées aux associations qui réaliseront ces études.

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2005-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2005 déclarant d'intérêt communautaire les dispositifs de prévention de la délinquance,

VU la délibération n°2006-A201 du Conseil Communautaire du 22 juin 2006 précisant les modalités de mise en œuvre de la compétence « Prévention de la Délinquance » et définissant les critères de l'intervention communautaire ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

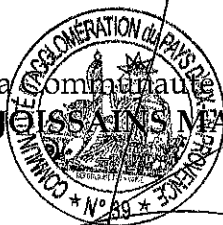
- **ATTRIBUER** une aide d'un montant total de 14 000 € (quatorze mille euros) pour le financement d'un diagnostic, réalisé par une association compétente en la matière, dans le cadre de la prévention de la délinquance sur les communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès, les Pennes Mirabeau et Simiane-Collongue,
- **ATTRIBUER** une aide d'un montant total de 6 500 € (six mille cinq cent euros) pour le financement d'un diagnostic, réalisé par une association compétente en la matière, dans le cadre de la prévention de la délinquance sur la commune de Peyrolles et le bassin de vie Val de Durance,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les dossiers se rapportant à cette délibération,
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 520-6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville - Dispositif de prévention de la délinquance - Participation de la CPA au financement de diagnostics sur les communes de Bouc Bel Air, Cabriès, Les Pennes Mirabeau, Simiane-Collongue, Peyrolles-en-Provence et le bassin de vie Val de Durance

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSANS MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **25 MAI 2011**